

**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 24 juillet 2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 11

Nombre de suffrages : 12

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 juillet, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SALANON Jean-François.

Etaient présents :

Mme BERATTO Eve, Mme MOREAU Virginie, M. MOREAU Mathieu, Mme OUVRART Sandrine, M. PLOQUIN Denis, Mme ROLLAND Christelle, M. ROUSSEAU Thierry, M. SALANON Jean-François, Mme TEILLET Karine, M. VENEAU Antoine

Date de convocation

16/07/2025

Procuration(s) :

M. RIVIERE Jacky donne pouvoir à M. MARCHESSEAU Roger

Date d'affichage

16/07/2025

Etai(ent) absent(s) :

M. CASTRO Roberto, Mme LAJOUAIS Amanda, Mme HERISSE Laetitia,

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..J./..

Etai(ent) excusé(s) :

Mme PAQUET Stéphanie, Mr RIVIERE Jacky,

et publication du :

..J./..

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme TEILLET Karine

Numéro interne de l'acte : 2025-42

Objet : Décision modificative n°1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour pouvoir régler la facture d'investissement de l'entreprise ROCHE concernant des travaux supplémentaires de voiries rue des Varennes/route de Contremarche/VC15U rue des Palombes à Saint-Etienne-la Cigogne soit un montant HT de 4 150,00 € et d'un montant TTC de 4 980,00 €.

VU Le Code général des collectivités territoriales,

VU L'instruction budgétaire et comptable M57,

VU La délibération n°2025-24 du Conseil municipal du 10 avril 2025 adoptant le budget primitif du budget principal de la ville pour l'exercice 2025,

CONSIDÉRANT qu'il convient de répondre aux opérations comptables des dépenses engagées sur l'exercice et de régulariser les comptes anormalement débiteurs ou créditeurs.

Il est nécessaire d'ajuster les crédits de dépenses et de recettes.

Il convient de faire un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour un montant de 4 980.00 € comme suit :

AR Prefecture079-200076198-20250724-202542-BF
Reçu le 30/07/2025**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article Chap. Catégorie	Montant	Article Chap. Catégorie	Montant
2151 (21) - 53 : Réseau de voirie	4 980,00	021 (021) - Virement de la section de fonct	4 980,00
	4 980,00		4 980,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article Chap. Catégorie	Montant	Article Chap. Catégorie	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	4 980,00		
615221 (011) : Bâtiments publics	-4 980,00		
	0,00		
Total Dépenses	4 980,00	Total Recettes	4 980,00

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de tenir compte de modifications à apporter depuis le vote du budget primitif 2025,
Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal,

- APPROUVE cette présente décision modificative n°1 Telle que présentée ci-dessus.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

La Secrétaire de séance,
Mme TEILLET Karine



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Plaine-d'Argenson, le 28 juillet 2025
Le Maire,
Jean-François SALANON

